

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
8 et 9 décembre 2022

Un pacte pour une alimentation durable et locale, une ambition nécessaire

Copiloté par la Région et par l'État, le Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine permet de fixer des objectifs ambitieux, une meilleure coordination des acteurs et une plus grande efficacité dans le déploiement opérationnel d'actions relatives à une alimentation régionale saine, durable et de qualité.

Le CESER salue l'ambition portée par le Conseil régional à travers ce nouveau Pacte alimentaire 2021-2025 et ses enjeux pour la transition agroécologique et la création de valeur ajoutée dans les exploitations agricoles. La notion de « Pacte » est particulièrement importante, cela fait écho au « Nouveau Pacte Social » plaidé par le CESER dans son rapport de mars 2021 [« Pour un nouveau pacte social : réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine »](#).

S'appuyant sur les conclusions de ce travail, le CESER formule un certain nombre de recommandations visant à enrichir ce nouveau Pacte alimentaire :

- L'ouverture de la gouvernance du Comité de pilotage régional alimentation durable et locale (CoRALim) à d'autres acteurs, indispensable à sa mise en œuvre tels que les services de l'État en région, en particulier de la santé et de l'environnement, ainsi que les associations de consommateurs ;
- La définition de nouveaux indicateurs pour faire évoluer le système alimentaire et évaluer la performance et la réussite des systèmes agricole et alimentaire ;
- La formation agricole pour des exploitations plus durables ;
- L'expérimentation de méthodes de comptabilisation intégrale des coûts pour favoriser les externalités positives et négatives des différents systèmes de production ;
- L'intégration d'objectifs pour développer une plus grande souveraineté alimentaire.

Pour le CESER, l'esprit du droit à l'alimentation doit être le préalable à toute réflexion visant à poser les bases d'un changement de modèle agricole et alimentaire. En effet, l'alimentation est un des grands marqueurs des inégalités sociales et une variable d'ajustement dans le budget des ménages. Le CESER préconise au Conseil régional d'intégrer dans le Pacte alimentaire la volonté d'expérimenter, selon des modalités qui restent à imaginer collectivement, une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA).

Revisiter un système alimentaire territorial nécessite de faire un diagnostic du potentiel alimentaire, et de dessiner un projet à la hauteur des ambitions. Ainsi, le CESER préconise d'intégrer le Pacte alimentaire du Conseil régional 2022-2025 dans un Plan alimentaire Nouvelle-Aquitaine 2050. Cette approche plus prospective permettrait de modéliser à long terme l'orientation agricole du territoire dans sa diversité, d'envisager une réorientation par étape de la Surface agricole utile (SAU) au profit de cultures adaptées aux évolutions climatiques et une plus grande diversité des productions afin de répondre aux enjeux d'une alimentation durable et de territoires résilients.

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER [« Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, pour une alimentation durable et locale »](#).

Pour plus d'informations : contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77